



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ligue Grand-Est de Course d'Orientation

Date : samedi 7 février 2026 de 14h à 17h00

Lieu : Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Comité directeur de la LGECO

Présents (7) :

- Marie BOLZER (présidente), Yves BOEHM (trésorier), Mauricette JOLY (trésorière-adjointe), Virginie BLUM (secrétaire générale), Sylvie MARCHESIN (secrétaire-adjointe), Philippe POGU, Manuel ZENEVRE
-

Absents excusés (4) :

- Claudie GREVET, Zoé VILLAR, Vincent FREY, Mathieu LEMERCIER

Représentants des clubs, des comités départementaux et des membres associés

Présents (28) :

- 5101 - Epernay Nature et Sport : Franz MAREIGNER
- 5116 - Animation Sillery Orientation : Nathalie BOUCHÉ, Sylvain BLUM
- 5402 - Scapa Nancy Orientation : Nelly DEVILLE, Benoît VERDENAL
- 5407 - Sports Orientation Lunéville : Hugo WALCH, François GLIKSON
- 5501 - SA Verdunois : Abdelkader KENANE
- 5703 - Tout Azimut Fameck : Thomas BOUSSER, Céline LEMERCIER
- 5713 - Metz Sports d'Orientation : Jacques CORDIER
- 6701 - Club Orientation Strasbourg Europe : Christophe VILLAR
- 6709 - Ski Club Barr : Claude VOGT, Pierre SCHWARTZ
- 6803 - Club Orientation Mulhouse : Thierry JOLY
- 6804 - Club d'Orientation de Colmar : Gilles BAGUEREY, Diane GRENEY
- 6806 - Club Orientation Buhl et Florival : Jean-Luc PIERSON, Alexa PIERSON
- 8807 - Loisir Orientation Sanchev : Romain ARNOUX
- 8809 - Hautes Vosges Orientation : Marion AMET, Jean-Luc PERRIN
- CDCO 51 : Olivier GUENIN
- CDCO 54 : Olivier DUFRENOY
- CDCO 57 : Régine MOUCHETTE
- CDCO 67 : Christiane VOGT
- CDCO 68 : Bernard MORTELLIER
- Membres associés : Franz MAREIGNER

Absents :

- 0801 - Orientation Sportive de Charleville-Mézières : sans représentant
- 5703 : 3^e représentant
- 6803 : 2^e représentant
- 8812 - O'Zone 88 : sans représentant
- 8813 - Terres d'O : sans représentant
- CDCO 88 : en cours d'affiliation

PV de l'AGE et de la 10^e AGO de la LGECO - samedi 7 février 2026

Invités

Présents :

- Jean-Marc HAAS-BECKER, président du CROS Grand-Est
- Nelly Deville du SCAPA Nancy, vainqueur de la Coupe de France de CO à VTT en D70
- Abdelkader KENANEDU SA Verdun, vainqueur de la Coupe de France de CO pédestre en H85
- Jacques CORDIER de Metz'O, vainqueur de la Coupe de France de CO pédestre en H75
- Thibault ARNOUX du LO Sanchev, vainqueur de la Coupe de France de CO à VTT en H14
-

Absents excusés :

- FFCO : Jean-Philippe STEFANINI (président)
- Sara OIJID du SCAPA Nancy, vainqueur de la Coupe de France de CO pédestre en D14
- Damien ARNOUX, du LO Sanchev vainqueur de la Coupe de France de CO à VTT en H12
- Marie-Thérèse JEANPIERRE d'HVO, vainqueur de la Coupe de France de CO pédestre en D80
- Guy TAILLANDIER de l'Orientation Sportive de Charleville-Mézières, vainqueur de la Coupe de France de CO pédestre en H80

Absents :

- DRAJES Grand-Est : Emmanuel THIRY (délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Grand-Est)
- Conseil Régional du Grand-Est

Ordre du jour

1. Quorum	3
2. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire de la LGECO	3
3. Modalités du vote	3
4. Présentation des principales modifications apportées aux statuts	3
5. Vote	3
6. Clôture de l'AGE par Marie BOLZER présidente	3

1. Quorum

Vérification du quorum

La vérification du quorum est faite à partir de la [liste d'émargement](#), qui comporte les noms des représentants et leur nombre de voix en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre de l'année visée par cette AG. La liste d'émargement signée des représentants porteurs de voix est annexée au compte-rendu (voir pièce jointe).

Calcul du quorum

Cette AGE a pour unique objet la modification des statuts de la ligue Grand-Est. Cette modification est possible si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins les 2/3 des voix sont présents.

La Ligue est riche de 17 clubs, 5 comités départementaux (+ un en cours d'affiliation) et de 2 membres associés ce qui fait [34 représentants porteurs de 112 voix](#). La présence d'au moins 17 représentants porteurs de 75 voix minimum est nécessaire Le quorum de l'AGE est atteint puisque ce 7 février 2026, 28 représentants sont présents (82%, porteurs de 101 voix (90%).

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent commencer, celles-ci seront valides.

2. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire de la LGECO

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire par Marie BOLZER, présidente de la Ligue à 14 heures.

3. Modalités du vote

Préalablement, il est demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaite que le vote se passe à bulletin secret. L'assemblée est d'accord pour procéder à main levée.

4. Présentation des principales modifications apportées aux statuts

Virginie BLUM, secrétaire générale présente les principales modifications apportées aux statuts :

- La LGECO doit veiller au respect des engagements pris dans le Contrat d'Engagement républicain, qu'elle doit souscrire conformément à l'article L131-8 du Code du sport.
- Pas de modification pour les représentants des clubs et des comités. Pour les Membres associés (Art.3.1-3) précision des voix et représentants, identiques à la représentation des clubs
- La représentation des hommes et des femmes au sein du Comité directeur sera assurée en attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciés hommes et femmes éligibles. A partir de 2028, la représentation de chacun des deux sexes au sein du Comité directeur devra être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. En cas de nombre limité de candidatures d'un sexe donné, les sièges seront laissés vacants.

[Les statuts 2026](#)

5. Vote

POUR	96 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	5 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

6. Clôture de l'AGE par Marie BOLZER présidente

L'ordre du jour étant épuisé après ce point unique, la séance est levée à 14h25.

Virginie BLUM
Secrétaire générale de la LGECO